



PRÉFET
DE CORSE

Appel à propositions Agro-écologie Corse – 2017

Dossier de candidature « 30 000 et/ou GIEE »

Dossier à compléter et à adresser en un exemplaire papier et une version informatique au format PDF avant le 31 mars 2018 minuit à la :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse

Dossier AAP 30 000 et/ou GIEE

Immeuble Le Solférino

8, cours Napoléon

CS 10 002 20704 Ajaccio Cedex 9

sral.draaf-corse@agriculture.gouv.fr et srea.draaf-corse@agriculture.gouv.fr

(Cadre réservé à l'administration)

N° de dossier : Corse 2018 - n° /

Date de réception :

Labellisation demandée : groupe 30 000 uniquement

GIEE uniquement

double

Intitulé du projet

1. Identification du dossier

Groupe porteur de projets : forme juridique existante ou en création

Nom :

Raison sociale :

Statut juridique :

N° Siret :

Principaux domaines d'interventions de la structure :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Nom, prénom et fonction de la personne responsable (président ou autre personne désignée par les statuts) :

Responsable ou représentant légal du groupe porteur de projet	Animateur de la structure porteuse
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Tél :	Structure :
Adresse courriel :	Tél :
Adresse postale :	Adresse courriel :
Fonction :	Adresse postale :
	Fonction :

2. Liste des membres engagés et systèmes de production

Fournir :

- la liste des membres de la structure (partenaires et exploitants qui s'engagent) et descriptif par exploitation : cf tableaux en annexe 1 et 2.
- le diagnostic global de durabilité pour chaque exploitation (méthodologie est librement choisie ; différents outils sont disponibles en ligne : <http://www.diagagroeco.org/> ou <http://idea.chlorofil.fr/> ou <http://www.agriculture-durable.org/lagriculture-durable/evaluer-la-durabilite/>)

3. Présentation du programme d'accompagnement et des modalités de suivi

31. Résumé succinct du projet

32. Territoire concerné par le programme d'actions et dans lequel se situent les exploitations membres du groupe porteur de projet

La présentation du territoire sur lequel est mis en œuvre le projet, les raisons pour lesquelles ce territoire peut être considéré comme cohérent et les enjeux économiques, environnementaux et sociaux auxquels le projet entend apporter une réponse.

Zone géographique :

Enjeux territoriaux associés :

33. La problématique, les objectifs, les actions et les résultats attendus du programme d'actions

A. Présenter la problématique initiale qui génère le projet. Reliez-la aux enjeux du territoire précédemment exposés :

B. Présentez précisément les objectifs du projet (performances des exploitations, si possible dans chacun des domaines économique, environnemental et social). Pour les 30 000, vous mettrez en évidence la baisse de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

C. Actions prévues (complétez le tableau en §5 ci-après : plan d'action)

D. Résultats attendus

34. Calendrier prévisionnel du programme d'accompagnement (*rappel : le programme doit durer au minimum 3 ans pour les 30 000*)

Début de projet : mois./année

Fin de projet : mois./année

35. Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre du projet

Lister les différents partenaires mobilisés dans la réalisation du projet (acteurs des filières, des territoires, de la société civile ou autre), l'objet de ce partenariat (rôle du partenaire).

Expliquer en quoi chaque partenaire mobilisé peut faciliter l'atteinte des objectifs du collectif.

36. Suivi du programme d'accompagnement et du plan d'actions

A. Indicateurs d'activités (nombre de réunions collectives et taux de participation des agriculteurs, nombre de visites, part des agriculteurs rencontrés individuellement, nombre de rencontres avec d'autres collectifs dont DEPHY, etc.) :

B. Indicateurs de moyens (leviers mobilisés, bio-contrôle, etc.) :

C. Indicateurs de résultats (30 000 : IFT obligatoires, évolution des charges produits phytos / ha culture, évolution classe de toxicité des substances actives utilisées, tonnage utilisé de substances actives par an, etc.) :

37. Contribution à l'action 30 000

Modalités de valorisation des travaux ou des résultats du groupe (*vers d'autres exploitations ou d'autres collectifs qui seront à préciser, vers l'enseignement agricole, vers d'autres réseaux agricoles, vers les animateurs de démarches territoriales, par exemple Plans d'action territoriaux ou Leader...*) :

Modalités de transfert de l'expérience du groupe (*vers d'autres exploitations ou d'autres collectifs qui seront à préciser, vers l'enseignement agricole, vers d'autres réseaux agricoles, vers les animateurs de démarches territoriales, par exemple Plans d'action territoriaux ou Leader...*) :

38. Capitalisation et diffusion des résultats - action spécifique aux demandeurs GIEE

Modalités de collecte des résultats et informations :

Modalités de mise à disposition des résultats et informations :

4. Compétences et expériences de la structure porteuse et de l'animateur

Structure porteuse (pour les 30 000 et les GIEE) :

Modalités d'animation :

Modalités d'accompagnement techniques :

L'animateur (pour les 30 000) :

Nature du contrat de l'animateur dans la structure porteuse (s'il ne s'agit pas d'un CDI, préciser la nature et la durée du contrat) :

Statut et missions de l'animateur dans la structure porteuse (responsable d'unité ou d'équipe, conseiller, expert ...) :

Principales compétences acquises par l'animateur pour l'animation de groupes, préciser comment elles ont été acquises (expérience, formations, échanges de pratiques, missions d'ingénieur réseau DEPHY...) :

Principales compétences acquises par l'animateur pour l'accompagnement des agriculteurs dans l'agro-écologie et la réduction des produits phytopharmaceutiques, préciser comment elles ont été acquises (expérience, formations, échanges de pratiques, missions d'ingénieur réseau DEPHY...) :

Principales motivations de l'animateur pour candidater à l'accompagnement d'un collectif contribuant à l'action "30 000" du plan Ecophyto II :

6. Plan de financement prévisionnel du programme d'accompagnement

Ce tableau est à remplir par action, à partir des tableaux paragraphe 4. Contenu prévisionnel du plan d'actions (*animation, appui technique, diffusion des résultats expériences, investissements ...*). Indiquer quand ils sont connus les montants, le nom du financeur ou le dispositif d'aide.

N° action	Intitulé de l'action	Crédits Agences Ecophyto II	Financement européen	Aides de l'Etat	Aides des collectivités territoriales	Aides d'organismes publics	Autres (à préciser)
1							
2							
...							

7. Compléments d'information

Le groupe porteur de projet peut joindre au dossier tout élément jugé utile à l'analyse de son programme d'accompagnement (ex : conventions de partenariats, devis, programmes de formation, ...)

Je soussigné (*nom et prénom du représentant légal*) :

- certifie :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;

- m'engage à :

- réaliser le programme d'accompagnement présenté pour solliciter la labellisation « GIEE et/ou 30 000 »;
- informer la DRAAF de toute modification des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes, en particulier de tout changement lié à la personne morale, aux exploitants engagés, au territoire concerné, à la durée du projet et aux actions engagées.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur + cachet de la structure

(avec mention du nom, prénom et statut du signataire)

Mentions légales :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire le dossier de demande de labellisation "GIEE et/ou 30 000".

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service auquel vous adressez ce formulaire.

8. Liste des pièces à fournir obligatoirement avec le dossier de candidature

Pièces requises pour les labellisations GIEE et 30 000	Pièce jointe
Exemplaire original du dossier de candidature complété, daté et signé par la personne habilitée	<input type="checkbox"/>
Les statuts de la personne morale (groupe porteur de projet) dûment déposés et enregistrés et, pour une association : la publication au JO ou le récépissé de déclaration à la préfecture, et pour les sociétés : l'extrait K-bis ou l'inscription au registre ou répertoire concerné.	<input type="checkbox"/>
La liste des membres de la personne morale (annexe 1)	<input type="checkbox"/>
Le diagnostic de la situation initiale des exploitations agricoles sur les plans économique, environnemental et social.	<input type="checkbox"/>
Le descriptif par exploitations (annexe 2)	<input type="checkbox"/>
Lettres d'engagement signées par chaque exploitation du groupe (annexe 3.3)	<input type="checkbox"/>
Lettre d'engagement signée par la structure porteuse (annexe 3.1)	<input type="checkbox"/>
Lettre d'engagement signée par l'animateur (annexe 3.2)	<input type="checkbox"/>
Pièces requises pour les labellisations 30 000	Pièce jointe
Le descriptif par exploitations (annexe 2) : partie évolution IFT renseigné	<input type="checkbox"/>
Pièces requises pour la labellisation GIEE	Pièce jointe
L'engagement de la personne morale (porteurs de projet) à transmettre à la structure porteuse les données à capitaliser (annexe 3.4)	<input type="checkbox"/>
Tout document démontrant que les exploitants agricoles détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle du groupe porteur de projet	<input type="checkbox"/>